

10 septembre 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BUSINESS ET DECISION**

(Euronext Paris)

Par courrier du 10 septembre 2008, la société Amiral Gestion (9 avenue Percier, 75008 Paris) (1), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 septembre 2008, par suite d'une cession d'actions BUSINESS ET DECISION sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société BUSINESS ET DECISION et détenir, pour le compte desdits fonds, 219 548 actions représentant autant de droits de vote, soit 2,51% du capital et 1,59% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) La société Amiral Gestion est contrôlée par M. Badelon François.

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 756 761 actions représentant 13 794 147 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.